

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Olivier Epars et consorts pour que des mesures soient prises à la source pour diminuer les micropolluants dans l'eau

La commission, formée de Mmes et MM. Stéphanie Apothéloz, Michel Desmeules, Fabienne Despot, Olivier Epars, Pierre Guignard et Jacques-André Haury s'est réunie le jeudi 30 avril 2009 à la salle de conférence du DSE. La soussignée a été confirmée par la commission dans la fonction de présidente rapportrice.

Le Conseil d'Etat était représenté par Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, Cheffe du DSE, accompagnée de M. Jean-François Jatton, Chef du Service des eaux, sols et assainissement (ci-après SESA), de M. Gérald Burnier, Chef de la Division assainissement du SESA et de M. Yves Roulet, Chef de l'Unité énergie et environnement du SIPAL-DINF. Mme Sarah Lopez, secrétaire au SESA s'est chargée des notes de séances, dont nous la remercions vivement.

Introduction

Un premier rapport du Conseil d'Etat faisait suite au postulat, déposé par M. le député Olivier Epars en janvier 2007. Ce rapport faisait un état des lieux de la situation des micropolluants dans l'eau, des liens entre les micropolluants et le traitement des eaux usées et mentionnait les actions en cours ou envisagées. La commission qui avait étudié le rapport avait alors estimé que des mesures devraient être prises "à la source", afin de réduire considérablement ces micropolluants qui compromettent la qualité des eaux et par voie de conséquence, la santé publique. M. le député Olivier Epars, soutenu par les membres de cette commission, avait alors déposé le présent postulat en mai 2008 "Pour que des mesures soient prises à la source pour diminuer les micropolluants dans l'eau".

Discussion générale

Mme la conseillère d'Etat confirme qu'elle considère la question des micropolluants comme un problème majeur mais rappelle que le canton ne peut pas agir seul dans cette lutte et qu'une collaboration cantonale, fédérale, voire internationale, reste de mise. Elle confirme également qu'un exposé des motifs et projet de décret concernant l'établissement d'un "Plan cantonal micropolluants" est actuellement en cours de rédaction, document qui doit être encore finalisé avec les différents partenaires.

Les stratégies envisagées dans cet exposé des motifs et projet de décret concerneront des actions à la source (tant au niveau de l'agriculture, des hôpitaux, des sites pollués, des industries...) mais également des traitements spécifiques dans les STEPs et des actions sur les réseaux d'eaux usées et de ruissellement. Les coûts spécifiques seront répartis entre ces différentes actions, avec une part attribuée

pour le projet-pilote de Lausanne-Vidy (STEP), les essais de filtration à Pully et les essais sur un décanteur-séparateur autoroutier à Ecublens, ainsi que pour l'établissement du "Plan cantonal micropolluants".

Une commissaire constate que le problème des micropolluants concerne une multitude de substances et se demande si on peut établir une échelle de nocivité des micropolluants. Il est répondu qu'il convient de terminer la phase d'investigations actuellement menée, afin de définir la qualité réelle des eaux des lacs, des rivières, des nappes phréatiques, etc. Quand bien même la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) fournit des données importantes, mais essentiellement sur le lac Léman, les moyens seront donnés au canton pour poursuivre de telles investigations, par l'acquisition d'un appareil et la création de 0.5 ETP. En outre, le canton collabore avec les instituts de recherche scientifique pour déterminer les substances dangereuses. Après cette phase expérimentale, il s'agira ensuite de faire une pesée des intérêts sous un angle économique : définir s'il est intéressant de lutter contre ces éléments-là et de quelle manière. Pour avoir des données fiables, une période de 4-5 ans sera nécessaire. La CIPEL a commencé à documenter des substances depuis 2005 environ. Une fois l'appareillage acquis, il faudra compter 1-2 ans pour la mise en place des protocoles d'analyses, ce qui sera réalisé en collaboration avec différents laboratoires romands. Même si les substances les plus dangereuses sont déjà connues, beaucoup d'interrogations demeurent, en particulier sur les mélanges de micropolluants (cocktail de substances, recomposition partielle, etc.).

S'ensuit une discussion reprenant les 5 propositions du Conseil d'Etat.

Proposition 1 – Eaux de ruissellement le long des routes

Dans la station pilote de Grandson, les micropolluants dérivés du pétrole par combustion d'essence présents sur les routes s'infiltreront dans le talus et rencontrent des humus et des argiles qui les absorbent. Le sol ainsi pollué est par la suite brûlé.

Les bennes filtrantes sont de grands filtres, dans lesquels les sacs de routes contenant les micropolluants sont vidés et égouttés. Le contenu des bennes est ensuite trié et les micropolluants détruits dans un four à haute température.

On notera que 2/3 du réseau des routes cantonales sont munis de collecteurs reprenant les eaux de ruissellement des chaussées et que pour le 1/3 restant, les eaux de chaussées sont infiltrées dans les talus routiers. Les analyses montrent que le taux de micropolluants est de l'ordre de 1'000 à 10'000 fois moins important dans une eau prélevée après infiltration que dans une eau provenant directement du ruissellement sur la route. Ces chiffres convainquent d'autant plus la commission d'agir à la source sur les talus d'infiltration.

Proposition 2 – Montrer l'exemple dans les constructions

Un commissaire trouve que les mesures prises dans le secteur de la construction n'avancent que lentement. Il est précisé que l'ensemble des bâtiments, construits et rénovés par le biais de l'Etat, ou majoritairement subventionnés par l'Etat, doivent répondre au principe d'exemplarité Minergie-ECO, dont la mise en œuvre a été lancée en 2006. Cette notion d'exemplarité a comme but et objectif qu'elle soit reprise par des tiers.

Proposition 3 – Equiper un nouveau bâtiment de toilettes NoMix

Le système NoMix permet la séparation des matières fécales des urines mais sa mise en œuvre est pour l'instant trop compliquée. Quant au système d'urinoir sans eau, cela permet bien sûr d'économiser l'eau et de concentrer les urines dans la perspective d'un traitement futur. Il est encore difficile d'accepter cet usage, qui nécessite un changement de comportements.

Le SIPAL suit l'évolution de ces techniques et mettra en pratique ces nouveaux systèmes s'ils s'avèrent efficaces après expérimentation.

Proposition 4 – Equipement des hôpitaux

Un commissaire demande si le SESA essaie de faire pression sur l'industrie pharmaceutique afin d'utiliser les substances les moins dangereuses. Il est estimé que ce n'est pas le rôle d'un service cantonal. Par contre, il serait intéressant de pouvoir disposer d'une "notice écologique" également pour les médicaments.

Le cas du futur hôpital Riviera-Chablais a été évoqué et il est jugé important que cette construction soit un modèle d'exemplarité dans ce domaine. Il est souhaitable que les préoccupations au niveau des micropolluants soient reprises de façon interdépartementale et intercantonale.

Proposition 6 – Sensibilisation du public – Exemplarité avec les détergents utilisés

Les agriculteurs ont reçu des formations et pas seulement des informations. Ceci est jugé plus efficace et mériterait d'être étendu à d'autres domaines.

Beaucoup d'informations existent mais il semblerait que la prise de conscience de cette problématique ne soit pas très générale.

Une divergence existe entre les commissaires qui souhaiteraient que l'Etat puisse mettre à disposition sur internet une liste de produits recommandables par le canton (crèmes solaires, contraception, etc.), arguant que c'est le rôle propre de l'Etat d'informer les citoyens par rapport à la nocivité de tel ou tel produit, tandis que d'autres jugent cela inopportun.

Conclusion

La commission relève que le problème de la qualité de l'eau est pris avec sérieux dans le canton. La problématique des micropolluants est complexe et mérite également des moyens supplémentaires auxquels l'exposé des motifs et projet de décret annoncé pourra sans doute répondre.

Par 6 voix et 1 abstention, la commission recommande d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Gland, le 22 juillet 2009.

La rapportrice :
(Signé) *Florence Golaz*